

» QUELLE RESPONSABILITÉ DES ARCHÉOLOGUES DANS LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ?



Décapage de 25 hectares de terre végétale sur le site d'Appoigny (89) - Les Bries, en 2015 (© Pyxeos pour Archeodunum SAS).



Depuis une dizaine d'années, plusieurs publications ont jalonné la prise en compte de la problématique environnementale en archéologie. Pour l'heure, toutefois, les approches paraissent plutôt « victimaires », observatrices voire opportunistes¹, en s'attachant essentiellement à mesurer l'impact du réchauffement climatique sur le patrimoine archéologique et sur les moyens à mettre en œuvre pour faire face à cette nouvelle menace. Sans dénier l'intérêt de ces réflexions, la question de l'impact environnemental de l'archéologie est nettement moins abordée². En pleine élaboration de sa politique RSE³, Archeodunum a donc décidé de prendre en compte cette dimension cruciale pour l'évolution de ses pratiques.

» BILAN CARBONE : MESURER ET AGIR

À cette fin, l'entreprise a réalisé le bilan carbone de ses activités pour l'année 2023, dans le cadre du programme Décarbon'Action de la BPI-France. Pour réaliser ce bilan, elle a été accompagnée par la société SAMI, qui a mis en place les outils de récolte des données et réalisé leur analyse⁴. Nous présentons ici

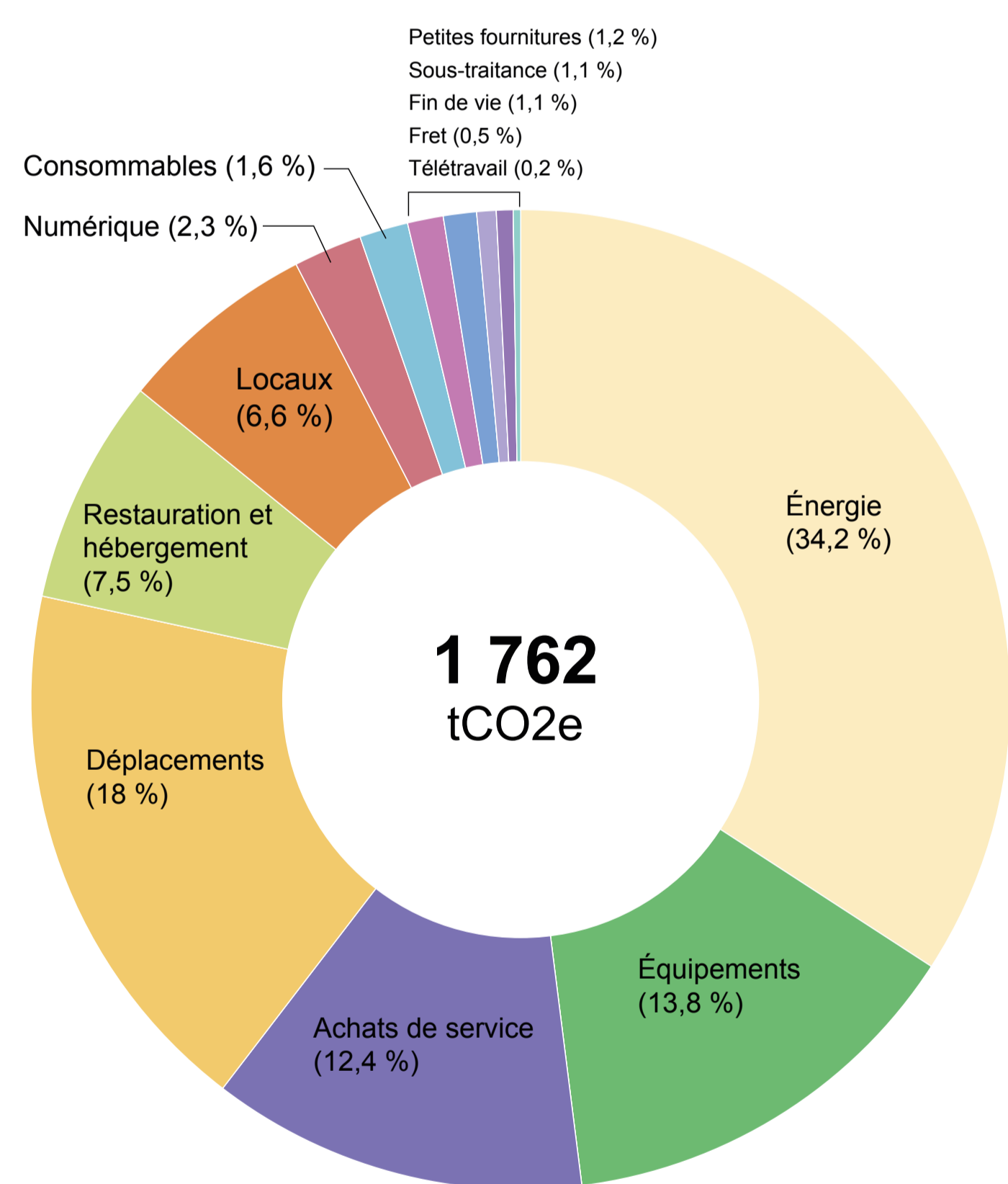
les principaux résultats et esquissons de premières actions envisageables pour une trajectoire plus vertueuse. Il est encore trop tôt pour proposer une trajectoire de réduction des émissions dans les années à venir, mais l'identification de quelques leviers d'action montre que la marge de manœuvre est importante.

» RÉSULTATS ET INDICATEURS



Méthodologie

Afin de couvrir l'ensemble de la chaîne, le calcul de l'empreinte carbone comprend les émissions directes et indirectes. Les données ont été recueillies par divers moyens : données physiques, informations comptables, questionnaire aux collaborateurs, enquêtes auprès des prestataires et fournisseurs. Le résultat repose sur des données brutes, sur des hypothèses et des extrapolations, ainsi que sur la notion de « facteur d'émission ». Le degré d'incertitude (15%) est considéré comme faible.



» EN DÉTAIL

La part du lion : les terrassements

(60% des émissions, 1065 t CO₂e)
Sans grande surprise, ce sont les terrassements qui constituent l'écrasante majorité de nos émissions, qui se répartissent en plusieurs catégories : l'**énergie** (GNR), les **équipements** (engins) et les **achats de service** (fonctionnement des entreprises sous-traitantes). Il s'agit du principal poste d'émissions indirectes d'Archeodunum.

Un gros poste atténué par le télétravail : les déplacements

(18 % des émissions, 317 t CO₂e)
La voiture thermique constitue le principal facteur d'émission. Les **déplacements domicile-travail** sont majoritaires (60 %), malgré un accroissement du télétravail – lequel évite toutefois l'émission de 80 tonnes de CO₂e. Côté **chantiers** (36 %), le covoiturage systématique, quelques véhicules hybrides et les transports en commun permettent proportionnellement de modérer les émissions (- 3 %).

Numérique et consommables : peu impactant mais marquant psychologiquement

(4,3% des émissions, 46 tCO₂e)
Le **numérique** (2,3 %) ne représente qu'une très faible part du bilan (proportion égale à la moyenne nationale). Malgré un usage fréquent et massif, les **consommables en plastique** (bâches, sachets, seaux, étiquettes) pèsent très peu en termes d'émissions de GES (1,6 %), mais posent la question de leur recyclage et/ou de leur revalorisation.

» VERS UN PLAN D'ACTION

Le bilan carbone 2023 a donné une première image de l'impact de notre activité. Il s'agira désormais d'en tirer un plan d'action permettant de diminuer nos émissions afin d'atteindre un objectif de réduction qui reste encore à fixer. Ce plan est en cours d'élaboration pour un lancement dès janvier 2025. Les principales pistes envisagées à ce jour sont les suivantes.

- **Suivi** : refaire un bilan carbone tous les deux ans pour documenter l'efficacité des actions ;
- **Sensibilisation** : mettre en place des ateliers pour les salarié-e-s (Fresque du climat⁶ ou Atelier 2 tonnes⁷) et désigner des référents environnement en agence et sur les chantiers ;
- **Prestataires et fournisseurs** : mettre en place une charte RSE, qui permettrait de favoriser l'utilisation des écocarburants, l'écoconduite des engins, l'électrification des engins et des bases de vie ou le suivi des déchets ménagers ;
- **Transports** : poursuivre des actions déjà engagées (covoiturage, transports en commun), mettre en place des formations à l'écoconduite et le forfait mobilité durable⁸ ;
- **Numérique et consommables** : mettre en place des formations d'hygiène numérique (bonnes pratiques, journée de nettoyage numérique), prolonger la durée de vie des appareils et diminuer l'utilisation des plastiques en favorisant les matériaux biosourcés ;
- **Partage et incitation** : faire connaître notre démarche et inciter notre branche professionnelle à s'emparer du sujet.

1. Par exemple, une tribune récente de Dominique Garcia parue dans le journal Le Monde (14/02/2024) illustre ce positionnement (<https://urlr.me/7XfKT>).

2. Citons ici le texte de réflexion « Chères amies archéologues » (<https://urlr.me/JHwvn>).

3. Responsabilité Sociétale des Entreprises, équivalent de la RSO dans les services publics.

4. <https://app.sami.eco>.

5. Tonnes d'équivalent CO₂.

6. <https://fresqueduclimat.org/>

7. <https://www.2tonnes.org/>

8. <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F33808>



Auteurs : Archeodunum SAS, groupe de travail « Environnement » Bertrand Bonaventure, François Meylan, David Baldassari, Cindy Causse, Anaïs Daumont-Marx, Jimmy Ménager, Sandrine Swal et Katinka Zipper. **PAO** : Sandrine Swal

bpi**france**

sami

ARCHEODUNUM
INVESTIGATIONS ARCHÉOLOGIQUES